

Vevey bloque un projet d'appartements bon marché

Urbanisme **L'Exécutif refusera le permis à Retraites Populaires qui veulent construire 52 logements à loyer abordable**

La Municipalité de Vevey a décidé début septembre de geler momentanément des projets de constructions dans le quartier de Plan-Dessus (en amont de la ligne de chemin de fer). Cette décision s'inscrit dans la volonté de la ville de toiletter toute sa politique urbanistique. Ce blocage pourrait durer plusieurs années. «Le moins possible», espère Jérôme Christen, municipal en charge de l'Urbanisme de la Ville d'Images.

«La zone dite réservée sera soumise à enquête publique avant la fin de l'année. Son règlement d'application devra être confirmé par le Conseil communal, vraisemblablement au printemps prochain»,

informe Julien Cainne, chef de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable. «Juridiquement, la mesure entre en vigueur dès lors que les autorités l'ont décrétée, quand bien même elle n'a pas encore été soumise à enquête publique. C'est inscrit dans la loi», précise l'édile.

Les projets de constructions, même conformes, seront donc bloqués dans l'attente des nouvelles règles urbanistiques de Vevey. Malgré tout, Retraites Populaires a décidé de lancer un projet de démolition et de construction de deux bâtiments dans le périmètre de Plan-Dessus. «Notre projet est prêt depuis le début de l'année. Retraites Populaires a acquis ce terrain et les immeubles existants pour y développer un programme de logements à loyers abordables», indique Nicole Samuel Manzo, leur conseillère en communication.

«La Ville a reçu la direction de

Retraites Populaires et l'a avisée de sa volonté de réserver la zone», informe Jérôme Christen. Retraites Populaires confirme avoir été prévenue mais veut aller de l'avant, considérant que son dossier répond aux besoins de la population vaudoise.

Projet à 14 millions

Cinquante-deux appartements (du studio au quatre-pièces) sont prévus dans deux bâtiments neufs de 18 mètres de hauteur. Un parc et une place de jeu sont envisagés, 14 arbres seront plantés. Une rampe d'accès sera construite vers un parking souterrain existant sous l'immeuble contigu (60 cases, plus 2 en extérieur). Le montant global du projet avoisine les 14 millions de francs.

La Municipalité, comme la loi le prévoit, n'a pas eu d'autre choix que de soumettre le projet à l'enquête publique. Elle est du reste en cours. «Retraites Populaires a

œuvré depuis deux ans avec le Service de l'Urbanisme de la Ville de Vevey et notre architecte pour développer un projet de qualité. Il est de taille modeste. D'autre part, il est envisagé de réaliser des logements pour seniors, adaptés à la demande actuelle. Il serait regrettable qu'une telle offre qui pourrait être disponible à court terme soit bloquée», poursuit la porte-parole.

Pourtant, opposition ou pas, la Municipalité devrait logiquement refuser l'octroi du permis de construire puisqu'il ne cadre pas avec le futur règlement de la zone réservée. Cette décision ouvrirait une voie de recours à Retraites Populaires devant la justice cantonale. «C'est en effet à cela que l'on peut s'attendre», conclut le municipal. Alors que pour Nicole Samuel Manzo, «il est prématuré de se prononcer à ce stade, la procédure étant en cours».

Christophe Boillat